

NAGE AVEC PALMES SAISON 2019

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR

Championnat d'Europe
Théssalonique (Grèce)
Du 25 juin au 2 juillet 2019

Eau Libre

Soumis pour avis au CDN FFESSM en date du 7/10/2018

A - OBJECTIFS

ARTICLE A1 - OBJECTIFS

A1.1 - L'objectif principal de la saison : **Championnat d'Europe Sénior.**

A1.2 – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables d'être finaliste en individuel
- ✓ Engager un relais capable d'être médaillé

A1.3 – L'ambition : être des nations qui figurent au classement des médailles

ARTICLE A2 - CONDITIONS À RESPECTER

A3.1 - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Équipe de France s'engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

A3.2 - Un sportif sélectionné en Équipe de France s'engage à signer et à respecter la convention en Équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature).

B – MODALITÉS DE SÉLECTION EN INDIVIDUEL

ARTICLE B1 – COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B1.1 – La sélection sera établie à partir des performances réalisées lors des compétitions 2019 suivantes :

- Championnat de France Eau Libre

B1.2 – Seuls les sportifs qualifiés au championnat de France Elite Eau Libre pourront participer aux sélections en Équipe de France Sénior.

ARTICLE B2 – PERFORMANCES À RÉALISER

B2.1 – La sélection en Équipe de France Sénior Eau Libre est conditionnée par la réalisation lors des compétitions de sélection précisées au B1.1, chez les féminines et les hommes, au classement scratch toutes catégories confondues (conditions cumulatives) :

- ✓ Se classer dans les 2 premiers du 6 km SF avec un écart de temps avec le 1^{er} d'au maximum :
 - Chez les féminines : + 2'00 pour le second
 - Chez les hommes : + 1'50 pour le second
- ✓ Justifier (classement e-NAP) d'un Temps Sélection Sénior Eau Libre (TSS EL) sur 800 SF ou 1500 SF réalisé au cours de la saison 2019 lors d'un meeting national, d'une manche de coupe du monde des clubs ou du championnat de France Élite N1 piscine

B2.2 - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect du règlement sportif international NAP CMAS en vigueur seront prises en considération.

B2.3 – Les Temps Sélection Sénior Eau Libre (TSS EL) sont précisés au chapitre « E » du présent règlement.

C – MODALITÉS DE SÉLECTION EN RELAIS

ARTICLE C1 – COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

C1.1 – La sélection sera établie à partir des performances réalisées lors des compétitions 2019 suivantes :

- Championnat de France Elite Eau Libre

ARTICLE C2 – SÉLECTION DU RELAIS FRANCE

C2.1 – La sélection du relais France est conditionné par la réalisation d'un Temps Sélection Relais Eau Libre Sénior (TSRS EL) par les 2 premiers, chez les féminines et les hommes, au classement scratch toutes catégories confondues, de l'épreuve du 2 km SF du championnat de France Élite Eau Libre.

Le TSRS EL correspond au temps cumulé des meilleures performances réalisées par les 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes au classement scratch toutes catégories confondues du 2 km SF du championnat de France Élite Eau Libre sur un 1500 SF Piscine au cours de la saison 2019 lors d'un meeting national, d'une manche de coupe du monde des clubs ou du championnat de France Élite N1 piscine.

C2.2 – Le Temps Sélection Relais Sénior Eau Libre (TSRS EL) est précisé au chapitre « E » du présent règlement.

ARTICLE C3 – ENGAGEMENT ET COMPOSITION DU RELAIS FRANCE

C3.1 - La composition et l'ordre du relais est officialisé pendant la compétition internationale ciblée. Ils relèvent du seul choix des entraîneurs de l'Équipe de France. Ce choix est validé par le DTN.

C3.2 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer le relais France.

D - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS

D.1 - La parution de la liste des sportifs sélectionnés en Équipe de France sera ratifiée par le DTN dans les 72h suivant le Championnat de France Elite Eau Libre.

D.2 – Seuls les sportifs en conformité avec l'article A2 du présent règlement pourront être sélectionnés en Équipe de France.

D.3 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés en Équipe de France.

E – TEMPS SÉLECTION

E.1 – Durée de validité des temps sélection : saison 2019

E.2 – Temps Sélection Sénior Eau Libre (TSS EL)

800 SF	Homme	Femme	1500 SF	Homme	Femme
TSS EL	06:54,00	07:17,00	TSS EL	13:25,00	14:20,00

E.3 – Temps Sélection Relais Sénior Eau Libre (TSRS EL)

TSRS EL	54:40,00
---------	----------

Rappel : TSRS EL = temps cumulé des meilleures performances réalisées par les 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes au classement scratch toutes catégories confondues du 2 km SF du championnat de France Élite Eau Libre sur un 1500 SF Piscine au cours de la saison 2019 lors d'un meeting national, d'une manche de coupe du monde des clubs ou du championnat de France Élite N1 piscine.